



COP24 : communiqué 1

5 décembre 2018

Les 196 parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques se réuniront à Katowice, en Pologne, du 2 au 14 décembre 2018. Deux membres de l'association Initiatives Climat participeront à cette COP24.

Le dernier rapport du GIEC (octobre 2018) rappelle que la moyenne des températures mondiales a augmenté de 1°C depuis la révolution industrielle et il prévoit que le réchauffement atteindra 1,5°C entre 2030 et 2052. Les effets de ce réchauffement pourraient être considérables : diminution de la banquise, élévation du niveau des mers, cyclones de plus grande intensité, avancée de la désertification... Tous ces phénomènes auraient pour effet une perte de biodiversité, une baisse des rendements agricoles, des conséquences inquiétantes sur la sécurité alimentaire, la santé, l'habitat, les migrations.

Le GIEC considère qu'il est urgent de modifier les systèmes énergétiques : il faudrait envisager des investissements de 2400 milliards de dollars par an d'ici 2035 pour contenir les effets des changements climatiques.

La société civile alerte sur la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre les dérèglements climatiques et limiter le réchauffement mondial à +1,5°C d'ici la fin du siècle. Cependant les contributions nationales actuelles nous conduisent sur une trajectoire de réchauffement de 3,2°C. Les objectifs de réduction des émissions de GES visés par l'Accord de Paris ne sont pas assez ambitieux et ils ne sont pas respectés par la plupart des pays. De plus, certains pays n'ont pas encore ratifié cet Accord, en particulier la Russie, la Turquie et l'Iran ; et les Etats-Unis en sont sortis. Selon ONU Environnement, le niveau d'ambition actuel des contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays pour 2030 devrait être multiplié par cinq afin de limiter l'augmentation de la température à +1,5°C. Aussi est-il nécessaire que les négociations lors de la COP24 permettent d'avancer sur un ensemble de points clés.

Adoption des règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris. Afin de mettre en œuvre les décisions prises lors de l'Accord de Paris, les Etats devront adopter tout un ensemble de mesures pour leur mise en œuvre. Les échéances sont brèves : 2020 est la date d'entrée en vigueur de l'Accord de Paris.

Revue à la hausse des contributions déterminées au niveau national. Chaque pays doit se fixer des objectifs compatibles avec les scénarios du GIEC. Les efforts doivent être consentis en priorité par les pays les plus émetteurs de GES.

Contribution au Fonds vert pour le climat au bénéfice des pays les plus vulnérables. Le Fonds a été créé en 2009, à Copenhague, lors de la COP15, avec l'objectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an entre 2010 et 2020. Il est destiné à soutenir des projets d'atténuation ou d'adaptation. Sur les 100 milliards promis, seulement un peu plus de 10 milliards sont accordés par an. Il est nécessaire dorénavant de respecter les engagements pris et d'affecter une plus grande partie de ces fonds à l'adaptation. Il s'agit en particulier d'une forte demande des pays en développement. A ce jour, les projets d'adaptation ne disposent que d'un quart des financements alloués. Les pays donateurs doivent aussi se fixer un nouvel objectif de contribution au Fonds vert pour l'après 2025.

Un engagement fort de l'Europe. Il est indispensable que l'Europe adopte un objectif de zéro émission nette bien avant 2050. Cela passera par un abandon progressif du recours aux énergies fossiles, au profit d'énergies vertes. La transition énergétique en Europe devrait être assortie de mesures pour assurer une justice sociale. L'Europe peut aussi jouer un rôle moteur dans le processus de négociation, en raison notamment de la dénonciation de l'Accord de Paris par les Etats-Unis.

Une société sobre en carbone. La situation actuelle nécessite la reconversion de nombreux secteurs économiques pour tendre vers leur décarbonisation et aussi pour économiser l'ensemble des ressources non renouvelables. Ces transformations nécessiteront de nombreux efforts de la part de tous, mais elles devront prendre en compte l'impact social de la taxation du carbone.